

**Juul Labs Canada Ltée**  
317, rue Adelaide Ouest.  
bureau 600  
Toronto (Ontario) M5V 1P9

# **Soumission écrite pour les consultations pré-budgétaires en prévision du prochain budget du Québec**

**Février 2021**

**Par : Juul Labs Canada Ltée**

**Personnes-ressources :**  
**Nicholas Kadysh**  
**Chef, Affaires Corporatives**  
**Juul Labs Canada Ltée**  
[nicholas.kadysh@juul.ca](mailto:nicholas.kadysh@juul.ca)  
**647 528-2855**

**Glenn Thibeault**  
**Directeur, Affaires fédérales**  
**Juul Labs Canada Ltée**  
[glenn.thibeault@juul.ca](mailto:glenn.thibeault@juul.ca)  
**705 822-5789**

Dans le cadre de son plan pour réduire le taux de tabagisme au Canada à moins de 5 % d'ici 2030, le gouvernement canadien a inclus dans sa stratégie la solution que représentent les produits de substitution moins nocifs, notamment les produits de vapotage. Bien qu'au cours des deux dernières années les produits de vapotage ont fait l'objet d'un débat important au Québec et au Canada, la position du gouvernement fédéral (et du gouvernement du Québec) demeure la même : si un fumeur adulte passe entièrement de la cigarette combustible à des produits de vapotage, il diminue son risque actuel de développer une maladie grave liée au tabagisme. Afin de protéger l'accès qu'ont les fumeurs adultes actuels à des produits de substitution moins nocifs que le tabac, Juul Labs Canada Itée recommande au gouvernement du Québec ce qui suit :

**Recommandation 1 :** *Pour permettre aux fumeurs adultes de transitionner, il devrait être autorisé que les produits de vapotage aient des teneurs en nicotine comparables à celles des cigarettes. Ce faisant, les fumeurs adultes canadiens pourront tirer parti du potentiel de réduction des risques de ces produits.*

**Recommandation 2 :** *Appliquer une taxe provinciale sur les produits de vapotage, et utiliser les 3 à 6 premiers mois de recettes fiscales pour prévenir l'accès des jeunes aux produits de vapotage, soit en veillant à ce que tous les détaillants autorisés à vendre des produits de vapotage soient obligatoirement équipés d'un lecteur optique d'identité/de mesures renforcées de contrôle. La réglementation devrait ensuite être modifiée pour rendre l'équipement de vérification d'identité obligatoire en vue de la vente au détail des produits de vapotage.*

## Introduction

La mission de Juul Labs Canada est d'offrir aux millions de fumeurs adultes canadiens une alternative à la cigarette pour les en éloigner et l'éliminer, et de combattre l'utilisation de nos produits par les personnes n'ayant pas l'âge requis. Notre capacité à accomplir notre mission repose sur la nécessité de gagner la confiance de la société. Nous devons travailler en collaboration avec les régulateurs, les décideurs politiques et les parties prenantes pour remettre la catégorie des produits de vapotage sur la bonne voie.

Cent Canadiens meurent chaque jour de maladies liées au tabagisme.<sup>1</sup> Malgré ce constat, plus de cinq millions de Canadiens continuent à fumer des cigarettes combustibles. Il est vrai que la nicotine crée une dépendance et peut être nocive. Ainsi, les personnes qui ne consomment pas encore de nicotine ne devraient pas commencer à en consommer. Les consommateurs de produits du tabac et à base de nicotine devraient cesser de les consommer. En revanche, Juul Labs Canada estime que les Canadiens qui ne peuvent ou ne

---

<sup>1</sup><https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/preoccupations-liees-sante/tabagisme/legislation/etiquetage-produits-tabac/tabagisme-mortalite.html>

veulent pas arrêter de fumer ont le droit d'avoir accès à des produits de substitution potentiellement moins nocifs.<sup>2</sup>

Avant l'arrivée récente de la technologie de vapotage, les taux de prévalence de la cigarette avaient largement stagné, ne diminuant que de 3 % par an de 2013 à 2017.<sup>3</sup> Les données de Statistique Canada analysées dans une récente note de service du C.D. Howe Institute Intelligence ont révélé une baisse significative de 8,5 % (corrignée en fonction de la population) des ventes cumulées de cigarettes au cours de l'année écoulée. Cela coïncide avec la légalisation de la vente des produits de vapotage au Canada, en juin 2018.<sup>4</sup>

Juul Labs Canada est disposée à collaborer avec tous les gouvernements au Canada pour lutter contre l'utilisation des produits de vapotage par les jeunes, tout en préservant leur accès pour les fumeurs adultes cherchant à utiliser produits de substitution potentiellement moins nocifs. Nous estimons sincèrement que ces deux impératifs peuvent coexister. Ce n'est que dans ce cadre d'action que nous mesurerons l'occasion historique qui nous est offerte de faire chuter rapidement les taux de tabagisme partout au pays.

***Juul Labs Canada vous remercie de lui permettre de présenter ses recommandations et de répondre à toutes questions connexes.***

***Recommandation 1 : Pour permettre aux fumeurs adultes de transitionner, il devrait être autorisé que les produits de vapotage aient des teneurs en nicotine comparables à celles des cigarettes. Ce faisant, les fumeurs adultes canadiens pourront tirer parti du potentiel de réduction des risques de ces produits.***

Afin d'optimiser le potentiel de réduction des risques des produits de vapotage, il devrait être autorisé qu'ils puissent contenir des teneurs en nicotine comparables à celles des cigarettes pour satisfaire les envies des fumeurs adultes et promouvoir l'abandon de la cigarette.

Limiter la teneur en nicotine des produits de vapotage à 20 mg/mL, comme cela a été proposé dans certaines provinces canadiennes et comme c'est le cas dans l'Union européenne, a pour effet de diminuer les bienfaits pour la santé publique liés à une réduction des risques du tabac :

- Cette mesure a peu de chance de réduire la consommation des produits de vapotage par les jeunes n'ayant pas l'âge requis;
- Décourage les fumeurs adultes actuels de passer de la cigarette combustible à un produit de substitution potentiellement moins nocif;

---

<sup>2</sup> <https://www.macleans.ca/news/canada/closing-insite-would-violate-charter-supreme-court/>

<sup>3</sup> Euromonitor

<sup>4</sup> <https://www.cdhowe.org/intelligence-memos/ian-irvine---vilification-vaping>

- Crée un marché de produits très restreint qui ne s’aligne pas sur celui des États-Unis ou de l’étranger et qui risque d’engendrer un nouveau marché de contrebande au Canada.

*S’attaquer à la consommation par des personnes n’ayant pas l’âge requis.*

Il n’existe toujours pas de preuve scientifique définitive prouvant que le fait de limiter la teneur en nicotine dans les liquides de vapotage aura pour effet de diminuer la consommation des produits de vapotage par les jeunes.

Dans l’Union européenne, la limite de 20 mg/mL quant à la teneur en nicotine a été introduite par la directive sur les produits du tabac de l’UE. Des enquêtes et des recherches récentes ont montré une augmentation de la consommation des produits de vapotage par les jeunes dans les pays de l’UE qui imposent une limite de 20 mg/mL. L’Allemagne<sup>5</sup>, l’Espagne<sup>6</sup>, l’Italie<sup>7</sup> et l’Islande<sup>8</sup> ont toutes connu une augmentation significative de l’utilisation des produits de vapotage par des mineurs, au cours des deux dernières années. Dans le cas de l’Italie, des recherches examinées par des pairs ont montré que l’application de la limite de 20 mg/mL n’a eu aucun effet significatif pour dissuader les jeunes de consommer. Au Royaume-Uni, une étude récente du professeur David Hammond de l’Université de Waterloo a révélé une augmentation de 40 % d’année en année par rapport au nombre de jeunes qui vapotent, de 2018 à 2019<sup>9</sup>.

En outre, cette politique ne tient pas compte de la raison pour laquelle ces jeunes n’ayant pas l’âge de consommer des produits de vapotage veulent les essayer. En effet, la majorité des répondants à l’enquête nationale américaine sur le tabagisme de 2019 (*National Youth Tobacco Survey*) ont répondu que c’était par curiosité. Par ailleurs,<sup>10</sup> JUUL Labs Canada a plaidé en faveur de nombreuses politiques qui s’attaquent directement à la consommation des produits de vapotage par les jeunes sans en réduire les bienfaits potentiels sur la réduction des risques pour les fumeurs adultes. Elle a notamment plaidé publiquement en faveur d’une restriction de l’âge à 21 ans pour tous les produits à base de nicotine (loi en vigueur à l’Î.-P.-É.), d’une vérification électronique de l’âge pour les achats en ligne et dans les points de vente, puis d’une interdiction totale de publicité dans les médias sociaux.

---

<sup>5</sup><https://www.drogenbeauftragte.de/presse/pressekontakt-und-mitteilungen/2019/iv-quartal/drogen-und-suchtbericht-2019-erschienenen.html>

<sup>6</sup>[http://www.pnsd.mscbs.gob.es/profesionales/sistemasInformacion/sistemaInformacion/pdf/ESTUDES\\_2018-19\\_Informe.pdf](http://www.pnsd.mscbs.gob.es/profesionales/sistemasInformacion/sistemaInformacion/pdf/ESTUDES_2018-19_Informe.pdf)

<sup>7</sup> Gorini *et al.* 2019. Prevalence of tobacco smoking and electronic cigarette use among adolescents in Italy: Global Youth Tobacco Surveys (GYTS), 2010, 2014, 2018. Preventative Medicine.

<sup>8</sup> Kristjansson *et al.* 2019. Do population trends in adolescent electronic cigarette use coincide with changes in prevalence of cigarette smoking? Preventative Medicine Reports.

<sup>9</sup> Hammond *et al.* 2020. Changes in prevalence of vaping among youth in the United States, Canada, and England, 2017 to 2019. JAMA Pediatrics.

<sup>10</sup> Wang *et al.* 2019. Tobacco Product Use and Associated Factors Among Middle and High School Students — United States, 2019. MMWR. Surveillance Summaries.

### *Décourager la réduction des risques pour les fumeurs actuels*

Limiter la teneur en nicotine risque de dissuader les fumeurs adultes actuels d'opter pour cette solution de rechange potentiellement moins nocive que la cigarette.

Comme les produits JUUL offrent toute une gamme de teneurs en nicotine, ils ont le potentiel de convaincre les fumeurs adultes de transitionner en leur offrant un système de rechange suffisamment satisfaisant sur le plan de la nicotine. Environ 50 % des répondants à l'enquête, qui étaient des fumeurs adultes, sont passés entièrement de la cigarette combustible aux produits JUUL 6 mois après leur première utilisation.<sup>11</sup> Ce chiffre augmente au fil du temps, jusqu'à environ 55 % après 12 mois. Dans le cadre de cette étude, les consommateurs utilisaient exclusivement des teneurs de 59 mg/mL et de 40 mg/mL, c'est-à-dire des teneurs qui ne seraient plus disponibles si la limite en nicotine était réduite à un maximum de 20 mg/mL.

De plus, une étude interne examinant les effets qualitatifs de la consommation des produits JUUL en fonction de différentes teneurs en nicotine a démontré qu'une JUULpod avec une teneur de 18 mg/mL se classait à un rang significativement inférieur pour qualifier la notion « d'assez de nicotine », comparativement à une JUULpod avec une teneur en nicotine de 59 mg/mL ou à la marque de cigarettes habituelle d'un fumeur adulte.

Limiter la nicotine dans les produits utilisés par les vapoteurs adultes pourrait également modifier leur comportement, notamment en augmentant la fréquence d'utilisation pour compenser la faible teneur en nicotine. Des études montrent que dans les produits de vapotage contenant de la nicotine en faible dose, les utilisateurs adoptent parfois des comportements (plus d'inhalations ou des bouffées plus fortes) qui leur permettent d'obtenir plus de nicotine, mais qui augmentent aussi leur exposition aux aérosols.<sup>12,13</sup>

### *Coordination requise pour le marché*

Limiter la teneur en nicotine créerait un marché de produits très restreint au Canada, et un décalage par rapport aux produits disponibles aux États-Unis (où des teneurs en nicotine plus élevées sont autorisées), mais aussi ailleurs dans le monde où les produits sont facilement accessibles en ligne.

Les restrictions envisagées sur le marché canadien risqueraient de renforcer le marché non réglementé et illégal de la contrebande de produits de vapotage à teneur élevée en nicotine. Ces produits, vendus en ligne et dans des points de vente, sont illégaux, fabriqués avec des

---

<sup>11</sup> Russell *et al.* 2019. Factors associated with past 30-day abstinence from cigarette smoking in adult established smokers who used a JUUL vaporizer for 6 months. Harm Reduction Journal.

<sup>12</sup> Kośmider, Leon, et al. "Compensatory Puffing With Lower Nicotine Concentration E-Liquids Increases Carbonyl Exposure in E-Cigarette Aerosols." Nicotine & Tobacco Research, vol. 20, no. 8, 2017, pp. 998–1003., doi:10.1093/ntr/ntx162

<sup>13</sup> Soar, K., Kimber, C., McRobbie, H., Dawkins, L.E. "Nicotine absorption from e-cigarettes over 12 months." Addictive Behaviors, Vol. 91, April, 2019, pp. 102-105.

produits chimiques inconnus et potentiellement dangereux et leurs normes de qualité ne sont pas réglementées. Ces produits nuisent à la santé publique et aux efforts visant à empêcher les jeunes n'ayant pas l'âge requis d'avoir accès aux produits de vapotage. La meilleure défense des Canadiens contre les produits de contrebande demeure celle d'un marché légal hautement réglementé et dont les règles sont appliquées par Santé Canada et les gouvernements provinciaux.

L'application d'une teneur maximale en nicotine de 20 mg/mL n'est pas une politique susceptible de dissuader efficacement les jeunes de consommer des produits de vapotage au Canada. Par ailleurs, elle augmenterait certainement le risque de préjudice en stimulant la vente de cigarettes et des produits de vapotage illégaux et non réglementés à teneur élevée en nicotine.

***Recommandation 2 : Appliquer une taxe provinciale sur les produits de vapotage, et utiliser les 3 à 6 premiers mois de recettes fiscales pour prévenir l'accès des jeunes aux produits de vapotage, soit en veillant à ce que tous les détaillants autorisés à vendre des produits de vapotage soient obligatoirement équipés d'un lecteur optique d'identité/de mesures renforcées de contrôle. La réglementation devrait ensuite être modifiée pour rendre l'équipement de vérification d'identité obligatoire en vue de la vente au détail des produits de vapotage.***

Juul Labs Canada recommande au gouvernement provincial d'imposer une taxe sur les produits de vapotage pour diminuer l'accès aux jeunes, tout en fournissant des ressources supplémentaires au gouvernement pour faire appliquer la loi et sensibiliser le public.

Les données du marché du tabac montrent que la taxation aide à réduire l'attrait auprès des jeunes n'ayant pas l'âge requis. En moyenne, une augmentation de 10 % du prix du tabac entraîne une réduction d'environ 3 à 5 % de la consommation de cigarettes chez les adultes et de 7 à 9 % de l'initiation au tabac chez les enfants et les adolescents.<sup>14</sup>

Juul Labs Canada recommande l'application d'une taxe, propre aux produits de vapotage, c'est-à-dire :

- Une taxe de vente
- Perçue au niveau de la vente au détail

La structure proposée vise à en assouplir l'administration et à maximiser la conformité auprès des producteurs et dispositifs. Elle sépare également clairement les produits de vapotage des autres droits d'accise sur les produits combustibles, tout en maintenant un lien direct avec la consommation.

Donc, une taxe sur les produits de vapotage devrait réduire l'attrait auprès des jeunes puis,

---

<sup>14</sup> Public Health Ontario. Ontario Tobacco Monitoring Report 2018.  
<https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/T/2019/tobacco-report-2018.pdf>

garantir que ces produits restent accessibles aux fumeurs adultes actuels. En outre, les produits de vapotage doivent conserver un prix avantageux par rapport aux cigarettes combustibles. Si le taux d'imposition est trop élevé, on se privera du bienfait pour la santé publique de continuer à faire passer des fumeurs adultes actuels du tabac aux produits de vapotage. Le Conseil des médecins hygiénistes en chef (CMHC) affirme que le gouvernement devrait « taxer les produits de vapotage de manière à maximiser la protection des jeunes tout en offrant une forme de tarification préférentielle sur les produits du tabac. »<sup>15</sup>

Nous recommandons également que, pendant les 3 à 6 mois suivant l'application de cette taxe, les recettes générées servent à aider les points de vente autorisés à vendre des produits de vapotage à se procurer des systèmes de contrôle d'accès amélioré (EAC, en anglais). Ces systèmes de contrôle pour le commerce au détail peuvent servir de système de vente et de distribution restreignant la vente de produits de vapotage et/ou de tous les produits du tabac aux consommateurs capables de fournir des preuves d'identification vérifiables et valables.

Les contrôles améliorés/systèmes de contrôle d'accès constituent un ensemble de normes technologiques éprouvées et vérifiables destinées aux détaillants pour les aider à restreindre l'accès aux jeunes n'ayant pas l'âge requis. Les EAC seraient fondés sur une technologie avancée de vérification de l'âge par numérisation de pièces d'identité dans le but de vérifier l'âge ET la validité de la carte d'identité. Ces systèmes sont prévus pour toutes les chaînes de détaillants : dépanneurs, stations-service, points de vente indépendants et points de vente spécialisés.

Les EAC, dans les points de vente, réduisent les taux de non-conformité à zéro. Ils peuvent s'adapter aux systèmes des points de vente existants utilisés par la plupart des détaillants. La technologie peut facilement être mise à jour pour répondre aux demandes changeantes des marchés modernes et garantir une voie continue pour l'application de stratégies de prévention et de contrôle d'accès à l'échelle de la catégorie (sans nuire à l'accès pour les utilisateurs de cigarettes combustibles ayant l'âge de les consommer).

---

<sup>15</sup><https://www.newswire.ca/news-releases/statement-from-the-council-of-chief-medical-officers-of-health-on-nicotine-vaping-in-canada-860054838.html>